



COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 OCTOBRE 2018

Convocation du 10 octobre 2018

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 13 septembre 2018 ;
- 2) Evolution du prix du fermage ;
- 3) Indexation des prix des baux de chasse ;
- 4) Rapport d'activité 2017 au syndicat mixte pour l'entretien des cours du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer ;
- 5) Redevance de France télécom pour les installations sur le domaine public routier géré par la commune ;
- 6) Prise en charge du déplacement en bus pour la sortie municipale ;
- 7) Subvention à l'école élémentaire pour diverses sorties ;
- 8) Budget général – Reprise de provisions pour risques ;
- 9) Gestions des listes électorales – Désignation des membres de la commission de contrôle ;
- 10) Divers.

PRESENTS : Mmes Christelle SCHNEIDER – Marthe HURTER - Marie-Noëlle LAUER –
Marie-Claire MUTSCHLER - Clarisse NOISIEZ
MM. Pascal NOTHISEN –Nicolas NIEDERGANG – Jacky EBER - Eric CROIZET

Absents excusés : Alain MUTSCHLER (procuration à Marie-Claire MUTSCHLER)
Alfred PERRAUT (procuration à Marie-Noëlle LAUER)
Fabienne REINLING
Chantal MATARAZZI
Céline MARTZ-OFFERLE

Absent non excusé : Jean-Luc HILL

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs MEYER

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2018

Mme Marie-Claire MUTSCHLER revient sur le point divers du conseil municipal du 13 septembre 2018, elle souhaite la modification de son intervention lors du tour de table :

- Marie Claire MUTSCHLER se demande si les habitants savent pourquoi la sirène qui se trouve sur le toit du bâtiment mairie-école est enclenchée chaque mercredi. Et surtout, s'ils connaissent la signification de ce signal en dehors des essais et qu'elles sont les consignes à appliquer. Elle propose de communiquer d'avantage au sujet de ces signaux d'alerte.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) EVOLUTION DU PRIX DU FERMAGE

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance de l'arrêté ministériel du 20/07/2018 relatif au calcul du prix des fermages ruraux

Décide à l'unanimité

D'appliquer le taux de diminution de – 3,04 % conformément à l'évolution constatée pour l'indice départemental des fermages pour la location du 11.11.2018 au 11.11.2019.

3) INDEXATION DES PRIX DES BAUX DE CHASSE

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De maintenir les loyers des baux de chasse pour 2019 au montant demandé en 2018.

4) RAPPORT D'ACTIVITE 2017 AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN DES COURS DU BASSIN DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER

Le rapport d'activité du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin Ehn-Andlau-Scheer est présenté par M. Jacky EBER adjoint au maire et représentant local auprès du Syndicat. Le rapport peut être résumé ainsi :

Le Syndicat a été créé en mars 2001 et a pour vocation l'entretien régulier des cours d'eau, les études et les acquisitions foncières nécessaires à l'exercice de cette compétence. Il regroupe 52 communes situées sur le bassin versant de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer.

L'Ehn et l'Andlau sont les cours d'eau principaux du bassin versant, drainant les eaux de 250 km de rivières et fossés sur une surface de près de 440 km².

Le service administratif est assuré par le personnel du SIVOM du Bassin de l'Ehn, mis à disposition dans le cadre de la convention de mutualisation conclue entre les deux collectivités.

L'équipe technique est composée de 3 agents. Elle assure l'organisation et le suivi du programme des travaux prévus annuellement.

Les travaux d'entretien sont réalisés en partie en régie par les ouvriers du Syndicat.

Interventions et travaux réalisés en 2017 :

- L'animation et sensibilisation à la gestion durable des cours d'eau
- La mise en œuvre de l'entretien régulier des cours d'eau
- La gestion des embâcles
- La renaturation de l'Andlau à Hindisheim.

Ce rapport va faire l'objet d'un affichage et peut être consulté en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport et ne formule pas de remarque particulière.

5) REDEVANCE DE FRANCE TELECOM POUR LES INSTALLATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER GERE PAR LA COMMUNE

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées,

Vu les infrastructures de télécommunications existantes sur la commune de HINDISHEIM déclarées par France Télécom,

Vu les permissions de voirie accordées par la commune de HINDISHEIM à France Télécom,

Vu l'arrêt à compter de 2007 de la délégation de redevance au bénéfice des communes pour les ouvrages situés dans l'emprise du domaine public routier départemental en traversée d'agglomération

Entendu les explications de M. le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Prend acte des nouvelles dispositions

- **Décide à l'unanimité**

D'appliquer une redevance

- de 52,38 € par km d'artère aérienne
- de 39,28 € par km d'artère en sous-sol
- de 26,19 € par m2 au sol

conformément au décret précité

- **Impute la recette au compte 70323 du budget général de l'exercice en cours.**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.**

6) PRISE EN CHARGE DU DEPLACEMENT EN BUS POUR LA SORTIE MUNICIPALE

Monsieur le Maire expose que les conseillers municipaux ainsi que le personnel communal ont pu participer à une après-midi de découverte de la nouvelle Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Il propose au Conseil Municipal de limiter la participation communale au coût du déplacement en bus effectué par la société TRANSARC Bastien de TRIEMBACH AU VAL, pour la somme de 360 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à 11 voix pour (dont 2 procurations) et 1 abstention (Clarisse NOISIEZ)

- **De donner son accord pour la prise en charge du déplacement en bus**
- **D'autoriser le Maire à payer la facture de la société TRANSARC Bastien pour un montant de 360 € TTC.**

7) SUBVENTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE POUR DIVERSES SORTIES

Le corps enseignant de l'école élémentaire a programmé diverses sorties pour lesquelles il sollicite une participation communale dans le cadre de l'allocation de fonctionnement pour l'année 2018-2019 au titre de sorties pédagogiques, à savoir :

Sortie à la bibliothèque	Toutes les classes	480 €
Sortie au musée Würth	Toutes les classes	210 €
Sortie Poney	CE2/CM1 - CM2	300 €
Sortie Roc en Stock	CE1 et CE2	750 €
Visite du collège D'ERSTEIN	CM2	70 €
	Total	1810 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **D'autoriser le Maire à payer les factures de transport correspondantes aux sorties sus visées selon détail ci-dessus au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme.**

- **D'affecter cette participation financière à l'enveloppe budgétaire allouée à l'école pour les animations et sorties pédagogiques par délibération du 05 juillet 2018.**

8) BUDGET GENERAL – REPRISE DE PROVISIONS POUR RISQUES

Vu la délibération du 19/12/2013 portant constitution d'une provision pour risque d'un montant de 770.00 € relative au dossier contentieux à l'encontre de M. Philippe BEREZOVSKY ;

Vu la délibération du 19/12/2013 portant constitution d'une provision pour risque d'un montant de 1000.00 € relative au dossier de recouvrement du décompte de charges consécutif à la location de l'appartement de l'école maternelle à l'encontre de Mme HONORE Séverine ;

Vu le bordereau de situation émis par la Trésorerie d'Erstein-Collectivités confirmant que les montants de 770.00 € et 1 000.00 € ont été soldés

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- La reprise sur provision pour risque de 1 770.00 € qui élargera au compte 7815

9) GESTION DES LISTES ELECTORALES – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales avec la mise en place du Répertoire Electoral Unique, les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives, qui sont supprimées et qui se réuniront pour la dernière fois au plus tard le 09 janvier 2019, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscriptions et de radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle a posteriori sera opéré par les commissions de contrôle.

Dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée de cinq conseillers municipaux, dont trois conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus de sièges et de deux conseillers municipaux appartenant à la seconde liste.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De créer une commission de contrôle prévue par l'article L. 19 nouveau du code électoral chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Le Maire sollicite les candidatures pour siéger à cette commission lesquelles sont soumises au vote des conseillers.

Sont ainsi élus pour siéger à la commission de contrôle :

Nicolas NIEDERGANG

Marthe HURTER

Eric CROIZET

Marie-Claire MUTSCHLER

Clarisse NOISIEZ

10) DIVERS

a) Urbanisme

Déclaration préalable

- NINGEL Yann – 2 rue des Prés
Construction d'une piscine
Accordée
- HERRMANN Julien – 9 rue des Prés
Création d'une piscine à coque
Accordée
- STOECKEL Frédéric – 10 rue des Prés
Reconstruction à l'identique de la charpente et la couverture de la maison
Accordée
- SCHNEIDER Frédéric – 237A rue du Château
Création d'une fenêtre
Accordée
- WURTZ Olivier – 8 rue des Prés
Construction d'une piscine
- ADOLF Claude – 96A rue de la Liberté
Transformation, rénovation avec création d'une lucarne rampante sur toiture
- LANDMANN Jean-Pierre – 276 rue du Fossé
Remplacement des tuiles, mise en place de fenêtre, mise en peinture et changement des volets.

b) **Informations :**

A l'occasion du centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale, une exposition autour de la « Grande Guerre » sera organisée dans la salle de la mairie, aux horaires suivants :

- Jeudi 1^{er} novembre de 12h à 17h
- Vendredi 2 novembre de 8h à 12h
- Samedi 3 novembre de 12h à 17h

Les visiteurs y découvriront des documents d'époque, des affiches de propagande, de nombreux objets retraçant, 100 ans après, le quotidien des poilus.

c) Planning :

Jeudi 1^{er} novembre : Cérémonie au Monument aux Morts
Jeudi 15 novembre : Conseil Municipal
Samedi 1^{er} décembre : Banque alimentaire
Jeudi 06 décembre : Saint Nicolas
Samedi 08 décembre : Téléthon
Mardi 18 décembre : Conseil Municipal
Vendredi 04 janvier 2019 : Cérémonie des vœux du Maire
Dimanche 06 janvier 2019 : Fête des séniors

d) Tour de table :

Marthe HURTER :

- s'interroge sur la date de la prochaine adjudication de bois. Jacky EBER répond que la décision sera prise lors de la prochaine commission AFE du 13 novembre 2018.

- remercie Mr le Maire et les Adjointes pour l'organisation de la sortie communale.

Marie-Noëlle LAUER :

- Remercie également Mr le Maire et les Adjointes pour la sortie communale.

- Signale un graffiti sur la route au niveau du 140 rue Principale.

Clarisse NOISIEZ demande si le dossier des travaux de la rue de l'Eglise avance. Nicolas NIEDERGANG répond qu'il a eu des propositions du maître d'œuvre et qu'il va les soumettre aux membres de la commission BUS. La consultation est prévue pour le mois de novembre, l'attribution pour le mois de décembre et le début des travaux pour le mois de janvier.

Fin de la séance : 21h45